

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté
à la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25

Convoqués le :
01/12/2021

Etaient absents et excusés : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Farès CHABI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel LUTZ, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

POINT 2021-65- Projet Educatif Animations Jeunesse

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Faisant suite à la délibération 2021-64–Fin de la convention de partenariat entre la Commune et le Foyer Culturel, la Commune devient gestionnaire direct des mercredis éducatifs et des accueils de loisirs durant les vacances scolaires à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Projet Educatif des animations jeunesse de la commune a ainsi été mis à jour :

- en intégrant les mercredis éducatifs
- en intégrant les accueils de loisirs durant les vacances scolaires
- en intégrant la nouvelle Convention Territoriale Globale signée avec l'Eurométropole et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

La vocation de l'organisateur, le diagnostic, le résultat et les objectifs éducatifs restent inchangés. Les actions complémentaires s'intègrent dans la politique globale de la commune pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 16 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet éducatif modifié ci-annexé,

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

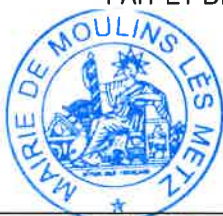
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20211207-2021-65-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021



FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 07/12/2021

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.